

AM INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée
au capital de 793 840 euros
Siège social : 31 rue Poussin 75016 PARIS
RCS PARIS 337 662 217

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2026
--

Les deux mille vingt-six et le 19 juin, à 11 heures, les associés de la Société AM INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par mail en date du 4 juin 2026.

M. Ziad LIMAM préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Laurence Limousin.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 57.535 actions.

Le Président constate que le quorum prévu par l'article 31 des statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des mails de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président la Présidente à l'assemblée ;
- les statuts.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions de nature ordinaire :

- Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de la suppression du droit préférentiel de souscription ;

- Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés.

Résolutions de nature extraordinaire :

- Suppression du droit de préemption et de l'article 15 des statuts ; modification de l'article 17 des statuts ;
- Modification de la clause d'agrément et modification de l'article 16 des statuts ;
- Modification de la clause d'exclusion et de l'article 19 des statuts ;
- Modification de la prise des décisions collectives et des articles 27 et 28 des statuts ;
- Actualisation de l'article 36 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
(*Approbation des comptes annuels*)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4, et 39,5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

DEUXIEME RESOLUTION
(*Affectation du résultat*)

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soit 9 296 euros à l'apurement des pertes antérieures figurant au compte « Report à nouveau ».

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 419 255 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

TROISIEME RESOLUTION *(Conventions réglementées)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code du commerce, prend acte de l'absence de conventions réglementées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

QUATRIEME RESOLUTION *(Désignation d'un Commissaire aux comptes ad hoc - Suppression du droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président désigne, en application de l'article L 225-138 du Code de commerce, Monsieur Tarik Amargui, inscrit sur la liste des commissaires aux comptes, afin d'établir le rapport sur la fixation du prix d'émission des actions nouvelles à émettre, ou les conditions de fixation de ce prix, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, si cette proposition était adoptée par l'assemblée, qui sera soumise au vote des associés lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire, pour la durée nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

CINQUIEME RESOLUTION *(Désignation d'un Commissaire aux comptes ad hoc - Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne, en application de l'article L 225-138 du Code de commerce, Monsieur Tarik Amargui, inscrit sur la liste des commissaires aux comptes, afin d'établir le rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés, dans le cadre d'une augmentation de capital qui leur serait réservée, si cette proposition était adoptée par l'assemblée, concomitamment l'augmentation de capital en numéraire qui sera soumise au vote des associés lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire, pour la durée nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

SIXIEME RESOLUTION

(Suppression du droit de préemption)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de supprimer le droit de préemption et par conséquent de supprimer l'article 15 des statuts et de modifier l'article 17 comme suit :

« 17 – Nullité de cession d'actions

Toute cession réalisée en violation de l'Article 17 ci-dessus est nulle. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

SEPTIEME RESOLUTION

(Modification de la clause d'agrément)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de supprimer l'avant dernier paragraphe de l'article 16 des statuts.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

HUITIEME RESOLUTION

(Modification de la clause d'exclusion)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de supprimer le troisième paragraphe de l'article 19 des statuts.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

NEUVIEME RESOLUTION

(Modification de la prise des décisions collectives)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide :

- de modifier la prise des décisions extraordinaires et de modifier en conséquence l'article 27.2 comme suit :

« 2. Décisions prises à la majorité des deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés »

Le reste de l'article demeure inchangé.

- de modifier l'article 28 comme suit :

« Article 28 – Forme des décisions »

Les décisions collectives résultent de la réunion d'une assemblée, d'une consultation par correspondance ou d'un acte signé par tous les associés.

1. Lorsque les décisions sont prises en assemblée générale, l'assemblée peut se dérouler physiquement ou par tout autre moyen et notamment par voie de téléconférence, visioconférence ou tous moyens de télécommunication électronique, dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans la convocation de l'assemblée. En application des dispositions de l'article R 225-97 du Code de commerce, les moyens de visioconférence ou de télécommunications utilisés pour permettre aux associés de participer à distance aux assemblées générales devront présenter des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée et permettant la retransmission continue et simultanée de la voix et de l'image, ou au moins de la voix, des participants à distance.

Les associés qui participent à l'assemblée générale par visioconférence, téléconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par le Code de commerce, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité pour le calcul de la majorité.

2. Les associés peuvent également participer à distance aux décisions collectives et voter par correspondance, au moyen d'un formulaire de vote à distance établi par la Société et remis aux associés qui en font la demande. Les associés votant par correspondance devront compléter le bulletin de vote, en remplissant l'ensemble des informations requises et en cochant pour chaque résolution, une case unique correspondant au sens de son vote.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, il n'est tenu compte que des formulaires de vote par correspondance dûment complétés et signés, retournés, au siège social de la Société, selon les modalités définies dans le formulaire ou dans la convocation, au plus tard 5 jours avant la veille de la réunion de l'assemblée. Le défaut de réponse dans le délai indiqué vaut abstention totale de l'associé qui est réputé ne pas avoir pris part au vote.

La présence de l'associé à l'assemblée annule tout vote par correspondance antérieurement émis et/ou toute procuration antérieurement donnée par cet associé. Le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration, et réciproquement. Les associés peuvent toutefois utiliser un document unique de vote, leur permettant, pour chaque résolution, de choisir, un vote par correspondance ou un vote par procuration. Le document unique de vote est adressé par la Société aux associés qui en font la demande. Pour être pris en compte, il doit être retourné au siège social de la Société dûment complété et signé, au plus tard 5 jours avant la veille de la réunion de l'assemblée. Le défaut de réponse dans le délai indiqué vaut abstention totale de l'associé qui est réputé ne pas avoir pris part au vote.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée

au sens du Décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

3. *En cas de consultation écrite, le Président adresse à chaque associé, par tout moyen de communication écrit, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.*

Ceux-ci disposent d'un délai de 8 jours à compter de la date d'expédition du projet de résolutions pour transmettre leur vote à l'auteur de la consultation par tout moyen de communication écrit.

Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme n'ayant pas participé au vote.

Pour que la décision soit valablement adoptée, les associés participant à la consultation écrite devront réunir au moins le quorum prévu à l'article 31 ci-après.

Les décisions sont adoptées selon les mêmes règles de majorité que celles applicables à la réunion des assemblées générales.

Si pour une même résolution, le sens du vote de l'associé n'est pas clairement exprimé, le vote sera réputé être un vote de rejet.

Dans les 15 jours suivant l'expiration du délai de vote, le Président établit, date et signe le procès-verbal des délibérations. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

DIXIEME RESOLUTION *(Actualisation de l'article 36)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, modifie l'article 36 comme suit :

« Article 36 – Représentation sociale

Les délégués du Comité social et économique exercent les droits prévus par l'article L 2312-5 et suivants du Code du travail auprès du Président, conformément à l'article L2312-76 du Code du travail. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

ONZIEME RESOLUTION *(Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités)*

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à :

- Votes pour : 57.535
- Votes contre :
- Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h45 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Président de Séance
M. Zyad LIMAM

Secrétaire
Mme Laurence LIMOUSIN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AM INTERNATIONAL		31 RUE POUSSIN	
SIRET	3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9	75016 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

3 ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

3 RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Taxe imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies
Immobilier d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL 1 RUE DES LAITIÈRES 93100 VINCENNES Tél: 01 43 74 39 91	
Identité du déclarant:	
Date:	Lieu: PARIS
Qualité et nom du signataire:	
Signature	

Attestation de conformité fiscale (ECF)

N° 2065 bis
2026

3 RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions				e
moins : celles visées en (a),				f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

	0 %	15 %	10 %
MOINS VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES À			

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

PVI T imputée sur les PVI T de l'exercice			
---	--	--	--

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

MVLT réalisée au cours de l'exercice			
--------------------------------------	--	--	--

VLT restant à reporter			
------------------------	--	--	--

◀ CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les recus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

Désignation de l'entreprise AM INTERNATIONAL
Adresse 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS

ANNÉE 2025 ou exercice
du 01012025
au 31122025

1 - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
LIMAM Zyad Directeur Général/ rédaction	136 rue de la Tour 75016 PARIS
PONTIE Emmanuelle Directrice adjointe rédaction	86 B Bd de la Tour Maubourg 75007 PARIS
MEOMARTINI Isabella Directrice Artistique	94 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS
LIMOUSIN Laurence Responsable Admin et financier	2 Rue du Port 78400 CHATOU
ROUGIER Amanda RESPONSABLE PHOTO	14 Rue Baudin 93100 MONTREUIL

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
124 981				124 981				124 981
72 730				72 730				72 730
70 667				70 667				70 667
48 259				48 259				48 259
44 456				44 456				44 456
361 093				361 093				361 093

** TOTAUX

3 - AUTRES FRAIS	10
cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

3 - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
de l'exercice 2025 (total col.9 + total col.10) 11	361 093	- de l'exercice 2025 11	9 296
de l'exercice précédent 11	301 901	- de l'exercice précédent 11	130 329

Nom et qualité du signataire A PARIS le _____
Signature,

es montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise 31 RUE POUSSIN

75016 PARIS

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

Néant ☐

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5		N-1 3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	95 521	95 035	486	1 096
	Fonds commercial	AH	AI	605 223		605 223	605 223
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	45 128	43 185	1 943	1 293
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW				
	Participations	CS	CT	200		200	200
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	5 003		5 003	5 003
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	751 075	138 219	612 856	612 816
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	830 403	80 265	750 138	787 466
	Autres créances (3)	BZ	CA	146 927		146 927	100 230
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	671		671	2 195
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	14 199		14 199	6 235
TOTAL (III)		CJ	CK	992 201	80 265	911 936	896 126
RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 743 276	218 484	1 524 792	1 508 942
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.93...8.40.....)			DA	793 840	768 200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	446 138	371 778		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		BI	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	9 353 9 353
	Report à nouveau			DH	(839 372)	(969 700)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	9 296	130 329		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	419 255	309 959		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	116 274	168 373		
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Instruments financiers à terme			DI				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	751 457	692 983		
	Dettes fiscales et sociales			DY	198 260	133 456		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	35 828	126 372		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	3 718	77 798		
TOTAL (IV)			EC	1 105 536	1 198 983			
Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 524 792	1 508 942		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 105 536	1 162 088	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	84 640	73 802		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		AM INTERNATIONAL						Néant	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue Biens* Services*	FD	31 243	FE	154 782	FF	186 025	196 748	
		FG	200 860	FH	1 007 400	FI	1 208 260	1 225 823	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	232 103	FK	1 162 182	FL	1 394 285	1 422 571	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI			
	Autres produits (1) (11)					FQ	20 825	5 420	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 415 110	1 427 991	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	563 648	582 219	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 283	6 694	
	Salaires et traitements*					FY	568 815	489 103	
	Cotisations sociales (10)					FZ	207 083	177 360	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements* (14) - dotations aux dépréciations					GA	1 688	2 789	
						GB			
						GC			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GI			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GJ			
	Autres charges (12)					GE	54 664	34 269	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	1 403 180	1 292 434	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 930	135 557	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7		
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	7		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 642	5 228	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	2 642	5 228	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 634)	(5 228)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	9 296	130 329	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)										HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 415 117	1 427 991	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 405 821	1 297 662	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	9 296	130 329	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	576	3 456	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	52 979	34 247	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A11		dont cotisations Madelin		A10						
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures	Produits antérieurs			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	700 744	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2			KP		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3			KS		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	11 688	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	37 829	LC		LD	1 728		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	49 518	LO		LP	1 728	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
		Autres participations							8U	200	8V		8W	
		Autres titres immobilisés							1P	5 003	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V			
TOTAL IV							LQ	5 203	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	755 465	ØH		ØJ	1 728		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence à poste 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice à poste 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	700 744	IX	700 744	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	11 688	MO	11 688	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	6 117	MT	33 440	MU	33 440	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	6 117	NH	45 128	NI	45 128	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY	200	ØZ	200
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	5 003	2D	5 003		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 203	2H	5 203		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	6 117	ØL	751 075	ØM	751 075		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	94 424	PF	610	PG		PH	95 034
TOTAL I		RK	94 424	RM	610	RN		RO	95 034
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 688	QE		QF		QG	11 688
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	36 536	QM	1 078	QN	6 117	QO	31 497
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	48 225	QV	1 078	QW	6 117	QX	43 185
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	142 649	QP	1 688	QQ	6 117	QR	138 219

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(I)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	80 265 6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	80 265 TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	80 265 UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	830 403		830 403				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	102 542		102 542				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	44 386		44 386				
	Charges constatées d'avance			VS	14 199		14 199				
	TOTAUX			VT	991 530	VU	991 530	VV			
RENVOS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	84 640		84 640					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	31 634		31 634					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	751 457		751 457						
Personnel et comptes rattachés		8C	93 220		93 220						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 824		75 824						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 852		20 852					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 365		8 365					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 455		3 455						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 373		32 373						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	3 718		3 718						
TOTAUX		VY	1 105 536	VZ	1 105 536						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	62 937	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	9 296			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
		{ - imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme				WN			
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I	WR	9 296	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
			{ - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
			{ - imposées aux taux de 19 %						WP	
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			{ - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :								XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
Mesures d'incitation de bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		bénéfice (I moins II)	XI	9 296				
		{		déficit (II moins I)	XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							9 296			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		0	XO			

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 567 494
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	9 296
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	2 558 198
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 558 198

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 734
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(969 700)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	130 329		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	(839 372)		Report à nouveau	ZG	(839 372)						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(839 372)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	182 172	178 286						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	51 237	59 093						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	38 662	39 362						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	54 567	62 992						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	237 009	242 486						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	563 648	582 219						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	7 283	6 694						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 283	6 694						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	85 318	96 524						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	51 106	55 657						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0	0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ					
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR					
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JS					
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Matériel informa	6 117		6 117		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL			Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 394 285
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL I	OX	1 394 285

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) / compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	20 825
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	20 825

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)

Achats	ON	185 397
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	345 663
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Frais déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	54 664
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	585 724

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total I + total 2 - total 3)	OG	829 386
---	----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	829 386
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 394 285	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation	HR				

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL

75016

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

17 18

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

15

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

62 19

Total des lignes P1 + P2

P5

18

Total des lignes P3 + P4

P6

79 38

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

KYAD HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

19.35

Nb de parts ou actions

15 364

Adresse :

N°

44

Voie

Avenue Lamblin

Code postal

Commune

ABIDJAN

Pays

CI

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

LIMAM

Prénom(s)

ZYAD

Nom d'usage

% de détention

60.11

Nb de parts ou actions

47 715

Naissance :

Date

080463

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

136

Voie

Rue de La Tour

Code postal

75016

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL

75016

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48610000 CHARGES CONSTAT_ES D'AVANCES			14 199.40
31/12/2025 EX CCA AU 31/12	14 199.40		
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR			110 402.76
31/12/2025 EX MP CONSEIL AMHS18	5 901.38		
31/12/2025 EX PROGRESS AMHS18	5 901.38		
31/12/2025 OD FAE ENSUITE 2025	49 200.00		
31/12/2025 OD FAE LIVRE ANGLAIS	29 650.00		
31/12/2025 OD FAE DJIBOUTI	19 750.00		
COMPTES DE PASSIF			
48712000 CLIENTS ABTS A SERVIR			3 717.56
01/01/2025 AN S.A.N.		2 798.38	
03/01/2025 B2 ABONNEMENTS		49.00	
03/01/2025 B2 PIENSOS		39.00	
06/01/2025 B2 AD-LANTE		49.00	
06/01/2025 B2 A2 PRESSE		39.00	
09/01/2025 B2 ABONNEMENTS		367.98	
09/01/2025 B2 MUJANAKUMBEU		49.00	
13/01/2025 B2 UNI-PRESSE		23.40	
17/01/2025 B2 EESCO		195.00	
17/01/2025 B2 EESCO		490.00	
20/01/2025 B2 SPA		49.00	
20/01/2025 B2 OTTO		49.00	
22/01/2025 B2 ANTIWERPEN		49.00	
24/01/2025 B2 RAY		39.00	
18/02/2025 B2 ABONNEMENTS		49.00	
18/02/2025 B2 ABONNEMENTS		456.97	
19/02/2025 B2 OTTO		98.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
26/02/2025 B2 AD LANTE		49.00	
28/02/2025 B2 UNI-PRESSE		29.40	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires			Débit	Crédit	Montant
28/02/2025	B2	UNI-PRESSE		29.40	
28/02/2025	B2	EBSCO		49.00	
28/02/2025	B2	KADRY		39.00	
28/02/2025	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM461	545.78		
03/03/2025	B2	ABONNEMENTS		49.00	
11/03/2025	B2	A2 PRESSE		39.00	
14/03/2025	B2	ABONNEMENTS		49.00	
19/03/2025	B2	BIANCHI		39.00	
24/03/2025	B2	ABONNEMENTS		39.00	
25/03/2025	B2	PRENAX		49.00	
25/03/2025	B2	DEL ROSER		69.00	
28/03/2025	B2	PRENAX		49.00	
31/03/2025	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM462	520.88		
02/04/2025	B2	KADITA		49.00	
02/04/2025	B2	KERDOS		49.00	
02/04/2025	B2	A2 PRESSE		39.00	
02/04/2025	B2	A2 PRESSE		39.00	
03/04/2025	B2	A2 PRESSE		39.00	
04/04/2025	B2	EBSCO		39.00	
04/04/2025	B2	KUENZLER		69.00	
08/04/2025	B2	KAACK		69.00	
28/04/2025	B2	MAHNERT		69.00	
30/04/2025	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM463	520.06		
15/05/2025	B2	UNI-PRESSE		29.40	
15/05/2025	B2	UNI-PRESSE		23.40	
15/05/2025	B2	ABONNEMENT REJET CB	49.00		
18/05/2025	B2	BATTON		49.00	
21/05/2025	B2	TELERAMA		49.00	
23/05/2025	B2	ABONNEMENTS		39.00	
31/05/2025	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM464	491.59		
04/06/2025	B2	EBSCO		49.00	
10/06/2025	B2	MOREAU		49.00	
13/06/2025	B2	ABONNEMENTS		331.00	
19/06/2025	B2	OTTO		49.00	
26/06/2025	B2	AMALIVRE		98.00	
26/06/2025	B2	AMALIVRE		49.00	
30/06/2025	B2	SCMEI		39.00	
30/06/2025	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM465	490.29		
18/07/2025	B2	AMALIVRE		49.00	
24/07/2025	B2	PRENAX		116.00	
30/07/2025	B2	ABONNEMENTS		39.00	
31/07/2025	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM466	493.11		
01/08/2025	B2	EBSCO		39.00	
02/08/2025	B2	ABONNEMENTS		165.00	
08/08/2025	B2	ABONNEMENTS		49.00	
11/08/2025	B2	ABONNEMENTS		39.00	
15/08/2025	B2	CUMULIS		69.00	
29/08/2025	B2	ABONNEMENTS		39.00	
31/08/2025	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM467	480.23		
02/09/2025	B2	ABONNEMENTS		88.00	
10/09/2025	B2	EBSCO		39.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires		Débit	Crédit	Montant
25/09/2025	B2 ABONNEMENTS		49.00	
26/09/2025	B2 ABONNEMENTS		39.00	
10/10/2025	B2 MANAGEMENT BOEK		39.00	
14/10/2025	B2 ABONNEMENTS		39.00	
28/10/2025	B2 ABONNEMENTS		58.00	
31/10/2025	B2 EBS CO		49.00	
31/10/2025	VA ABONNEMENTS SERVIS AM469	512.08		
17/11/2025	B2 ABONNEMENTS		39.00	
28/11/2025	B2 ABONNEMENTS		49.00	
30/11/2025	VA ABONNEMENTS SERVIS AM470	499.72		
01/12/2025	B2 SRL		39.00	
05/12/2025	B2 EBS CO		39.00	
05/12/2025	B2 EBS CO		392.00	
10/12/2025	B2 A2 PRESSE		39.00	
11/12/2025	B2 ABONNEMENTS		39.00	
15/12/2025	B2 A2 PRESSE		39.00	
15/12/2025	B2 EBS CO		117.00	
15/12/2025	B2 EBS CO		49.00	
16/12/2025	B2 LINARES		69.00	
16/12/2025	B2 ABONNEMENTS		86.99	
17/12/2025	B2 EBS CO		39.00	
17/12/2025	B2 EBS CO		49.00	
22/12/2025	B2 EBS CO		39.00	
22/12/2025	B2 EBS CO		49.00	
24/12/2025	B2 AMALIVRE		147.00	
29/12/2025	B2 ABONNEMENTS		49.00	
31/12/2025	EX ABONNEMENTS DIGITAL 2025	830.00		
31/12/2025	BIL AJUST ABONNEMENTS 2025		0.35	
31/12/2025	B2 EBS CO		39.00	
31/12/2025	VA ABONNEMENTS SERVIS AM471	485.37		
40811000 FOURN. FACT. NON PARV. FRS				52 567.62
31/12/2025	EX AGUESSEAU 12/25		337.68	
31/12/2025	EX SCI FOUSSIN CHARGES 2025		520.50	
31/12/2025	EX AC-FI 2025		6 000.00	
31/12/2025	EX INPI DEPOT COMPTE 2026		44.77	
31/12/2025	EX ORANGE 12/25		144.00	
31/12/2025	EX SFR 24/12-31/12		10.96	
31/12/2025	EX OFFER SERVICES HS18		407.11	
31/12/2025	EX MP CONSEIL HS18		6 280.00	
31/12/2025	EX PROGRESS HS18		6 080.00	
31/12/2025	EX MAURIAL AMHS18		2 167.00	
31/12/2025	EX YNEIA 12/25		56.60	
31/12/2025	EX CIC 12/25		93.57	
31/12/2025	EX CIC 12/25		48.60	
31/12/2025	EX DESTINATION MEDIA AMHS18		960.00	
31/12/2025	EX HUBERT ET MARCEL AMHS18		400.00	
31/12/2025	EX ILD AMHS18		11 587.88	
31/12/2025	EX LA POSTE 12/25		206.41	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2025 EX LA POSTE 12/25		324.32	
31/12/2025 EX MARTIN AMHS18		1 800.00	
31/12/2025 EX UPPERLINK 12/25		306.62	
31/12/2025 EX CIC 4T25		412.60	
31/12/2025 EX CIC 4T25		17.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM461		935.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM462		645.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM464		255.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM465		215.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM466		590.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM467		1 445.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM469		2 067.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM470		560.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AM471		2 955.00	
31/12/2025 EX PHOTOS AMHS18		615.00	
31/12/2025 EX DRT CONSEIL 2025		4 080.00	
42820000 PERS. CONGES A PAYER			6 734.59
31/12/2025 EX CONGES PAYES AU 31/12		6 734.59	
42860000 PERS. COMMISSIONS A PAYER			16 967.74
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017		* 18 914.63	
31/12/2017 AN CAMWATER E16032		600.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018		* 32 895.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	6 990.19	*	
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	13 033.87	*	
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	1 242.84	*	
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	1 210.44	*	
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		360.00	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	6 602.12	*	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	14 414.69	*	
31/12/2020 AN REPRISE CCM/CAMEROUNE 50%	4 157.74		
31/12/2022 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2022		3 900.00	
31/12/2025 BIL AGL CI E25009		720.00	
31/12/2025 BIL ABIDJAN TERMINAL E25010		450.00	
31/12/2025 BIL MAIRIE DE TREICHVILLE E25016		480.00	
31/12/2025 BIL AICI E25017		480.00	
31/12/2025 BIL SICA E25018		540.00	
31/12/2025 BIL CIE E25019		300.00	
31/12/2025 BIL PLASTICA E25020		480.00	
31/12/2025 BIL SOTICI E25021		450.00	
31/12/2025 BIL INTELEC PROTECTION E25022		420.00	
31/12/2025 BIL OCI CI E25024		540.00	
31/12/2025 BIL AGL E25027		300.00	
31/12/2025 BIL HAVAS ORANGE E25028		540.00	
31/12/2025 BIL STANTEC E25031		600.00	
31/12/2025 BIL ANAH E24022		300.00	
31/12/2025 BIL AGL CI AM25006		1 350.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER			9 544.31
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017		* 7 565.85	
31/12/2017 AN CAMWATER E16032		240.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018		* 13 158.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	2 796.07	*	
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	5 213.55	*	
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	497.14	*	
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	484.17	*	
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		144.00	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	2 640.85	*	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	5 765.87	*	
31/12/2020 AN REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	1 663.10		
31/12/2022 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2022		1 560.00	
31/12/2025 BIL AGL CI E25009		288.00	
31/12/2025 BIL ABIDJAN TERMINAL E25010		180.00	
31/12/2025 BIL MAIRIE DE TREICHVILLE E25016		192.00	
31/12/2025 BIL AICI E25017		192.00	
31/12/2025 BIL SICA E25018		216.00	
31/12/2025 BIL CIE E25019		120.00	
31/12/2025 BIL PLASTICA E25020		192.00	
31/12/2025 BIL SOTICI E25021		180.00	
31/12/2025 BIL INTELEC PROTECTION E25022		168.00	
31/12/2025 BIL CCI CI E25024		216.00	
31/12/2025 BIL AGL E25027		120.00	
31/12/2025 BIL HAVAS ORANGE E25028		216.00	
31/12/2025 BIL STANTEC E25031		240.00	
31/12/2025 EX CHARGES S/CP AU 31/12		2 757.21	
31/12/2025 BIL ANAH E24022		120.00	
31/12/2025 BIL AGL CI AM25006		540.00	
43861000 TAXE APPRENTISSAGE			431.00
31/12/2025 EX TA ECOLE 2025		431.00	
43863000 FORMATION CONTINUE			326.76
31/12/2025 EX AFDAS 2025		326.76	